

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1020

présenté par

M. Folliot, M. Benoit, M. de Courson, M. Demilly, M. Favennec, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Vercamer, M. Philippe Vigier, M. Weiten et M. Zumkeller

ARTICLE 46

Compléter cet article par les mots :

« , notamment d'outre-mer ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Outre-mer compte pour 4 % de la population de la France, 17,8 % du territoire terrestre et 97 % du domaine maritime. Pourtant, le traitement médiatique de ces territoires ne semble pas refléter leur importance, eu égard à leur faible visibilité en métropole comme en Outre-mer.

A titre d'exemple, le bulletin météorologique de certaines chaînes nationales demeure la plupart du temps à caractère exclusivement « hexagonal », hormis lors d'épisodes exceptionnels où ces territoires font l'objet d'un peu plus d'attention. De même, lors du redécoupage des régions, l'Outre-mer ne figurait pas dans les cartes présentées dans les médias ; bien que ces régions demeurent pour l'instant inchangées, elles n'en existent pas moins, et font partie intégrante de notre pays.

Il apparaît donc important d'inscrire dans la loi la nécessité d'une meilleure représentation de l'Outre-mer et de ses habitants.